

Allemagne

Et ailleurs ? La règle pays par pays

AUTORITÉS ET DÉMARCHES

Ayants droit ; GEMA ; autorités du Land et de la commune.

FILMS RÉCENTS

Disponibilité du distributeur.

POINT À RETENIR

FSK et accompagnement des mineurs selon l'âge et l'heure de fin.

LES DROITS DU FILM

Droits de représentation publique pour l'Allemagne, couvrant le film, le lieu, la date, la promotion et la gratuité ou la billetterie ; une licence destinée à des usages intérieurs ne vaut pas pour une séance extérieure annoncée. Pas de délai d'un an : la programmation dépend des droits disponibles et des conditions du distributeur.

LA MUSIQUE

La GEMA se traite à part — MPLC Allemagne distingue expressément l'autorisation du film de celle relative à sa musique — avec un tarif pour les projections ponctuelles (tarif T).

L'AUTORISATION DE LA SÉANCE

Le montage dépend du Land, de la commune et du site : ordre public, circulation, incendie ou gestion des espaces verts peuvent intervenir. Les prescriptions locales de bruit et de sécurité restent à vérifier.

JEUNE PUBLIC ET PARTICULARITÉS

Classification FSK et règles d'accompagnement (§ 11 JuSchG) : moins de six ans toujours accompagnés ; 6 à 13 ans si la séance finit après 20 h ; 14 et 15 ans après 22 h ; 16 et 17 ans après minuit. Un film familial projeté tard le soir impose un contrôle adapté à l'entrée.

En détail

L'organisateur doit obtenir les droits de représentation publique pour l'Allemagne. Les licences destinées à certains usages intérieurs ne doivent pas être présumées valables pour une séance extérieure annoncée publiquement. L'accord doit couvrir le film, le lieu, la date, la promotion et la gratuité ou la billetterie. MPLC Allemagne distingue expressément l'autorisation du film de celle relative à sa musique ; la GEMA prévoit notamment un tarif pour les projections ponctuelles.

Sources :

- [MPLC Allemagne — Montrer des films en plein air](#)
- [GEMA — Tarif T](#)

Le montage administratif dépend du Land, de la commune et du site. L'occupation de l'espace public peut

mobiliser plusieurs services : ordre public, circulation, incendie ou gestion des espaces verts. Les prescriptions locales de bruit et de sécurité restent à vérifier. Il n'existe pas de délai général d'un an comparable au régime français du plein air non commercial : la programmation dépend des droits disponibles et des conditions du distributeur.

Sources :

- [Düsseldorf — Règles d'utilisation du Burgplatz, incluant le cinéma en plein air](#)
- [Filmbankmedia Allemagne — Licences de projections](#)

La protection des mineurs est un point opérationnel majeur. La classification FSK doit être respectée, ainsi que les règles d'accompagnement : les enfants de moins de six ans doivent être accompagnés ; pour les 6 à 13 ans, l'accompagnement est requis si la séance finit après 20 h ; pour les 14 et 15 ans, après 22 h ; pour les 16 et 17 ans, après minuit. La personne accompagnatrice doit répondre aux conditions légales. Un film familial projeté tard le soir impose donc un contrôle adapté à l'entrée.

Sources :

- [Jugendschutzgesetz — § 11, manifestations cinématographiques](#)

Les règles communes : trois autorisations à ne pas confondre

Les droits du film

Une projection publique d'une œuvre protégée requiert l'accord des ayants droit, sauf exception légale applicable. Cet accord s'obtient auprès du producteur, du distributeur ou d'un représentant habilité pour le territoire concerné. Acheter un DVD, louer un fichier ou souscrire un abonnement de streaming ne confère pas, en soi, le droit de montrer le film au public. La gratuité, le statut associatif ou l'objectif culturel ne constituent pas une exemption générale.

Sources :

- [GOV.UK — Showing films and TV shows in public](#)
- [U.S. Copyright Office — 17 USC, chapitre 1 \(§ 106, droit de représentation publique\)](#)
- [MPLC Italie — Projections en plein air](#)

L'autorisation administrative

Elle porte sur l'événement, le lieu ou l'activité d'exploitant. Une licence de film ne réserve pas un parc et ne vaut pas autorisation de recevoir plusieurs centaines de personnes. Réciproquement, l'accord d'une mairie ne transfère aucun droit de projection. Le périmètre exact dépend du pays et, souvent, des collectivités compétentes.

Les droits musicaux

Ils peuvent nécessiter une démarche distincte. C'est notamment le cas avec la SACEM en France, la GEMA en Allemagne et la SIAE en Italie. Il faut demander ce que couvre effectivement le contrat : la musique incorporée au film, la musique d'accueil et un éventuel concert sont des utilisations différentes. Filmbankmedia renvoie également ses clients britanniques vers PRS for Music pour la couverture musicale adaptée.

Sources :

- [CNC — Diffusion non commerciale, dispositions communes](#)
- [GEMA — Tarif T](#)
- [SIAE — Projections cinématographiques et audiovisuelles](#)
- [Filmbankmedia — Questions sur les licences et les droits musicaux](#)

Préparer une séance : les décisions qui évitent les blocages

Définir le projet avant de réserver les droits

Préparer une fiche indiquant le pays, la commune, le site, le statut de l'organisateur, la date principale et la date de repli, le public attendu, le film, la langue, le support, le prix d'entrée et les partenaires. Ces données permettent au distributeur et à l'administration de répondre sur un événement concret.

Distinguer les délais légaux des délais de traitement

Le délai français lié au visa, le délai espagnol applicable aux administrations et le préavis du TEN britannique n'ont pas le même objet. Prévoir plusieurs semaines de préparation est une recommandation d'organisation, pas un délai légal universel. Une commission régionale ou un permis local peut imposer une anticipation supérieure.

Obtenir un accord écrit couvrant le plein air

Faire préciser le nombre de séances, le territoire, le support autorisé, la publicité, les recettes à déclarer et les conditions de report. Une licence annuelle, une autorisation pour un autre pays ou les conditions d'un cinéma partenaire ne se transposent pas automatiquement à un nouvel événement.

Sources :

- [Filmbankmedia — Single Title Screening Licence](#)
- [Swank — Conditions pour les parcs et loisirs, réservation et report](#)

Préparer l'accueil et l'exploitation du site

Faire valider, selon les règles applicables, la jauge, les circulations, l'accès des secours, les installations électriques, les sanitaires, l'accessibilité et les nuisances sonores. Pour l'écran, demander au prestataire les consignes d'installation, d'ancrage ou de lestage et les limites météo. Définir qui surveille les conditions et décide d'interrompre la séance. Aucun seuil de vent unique ne peut être donné pour tous les écrans et tous les sites.

Sources :

- [Commune de Bari — Dossier de spectacle, pièces techniques et sécurité des installations temporaires](#)
- [San Diego — Special Events, préparation des événements](#)
- [ADA National Network — Événements temporaires accessibles](#)

Établir un budget et répartir les responsabilités

Prévoir séparément droits du film, éventuels droits musicaux, location du site, technique, assurance, sécurité, communication et fiscalité applicable. Dans le contrat de prestation, identifier qui réserve le film, déclare l'événement, contrôle les âges, gère la billetterie et traite l'annulation. Les tarifs d'un distributeur ne constituent pas un barème légal national.

L'absence d'une autorisation comparable au CNC ne signifie donc pas absence de réglementation. La comparaison utile porte sur le projet réel : film récent ou de catalogue, séance municipale gratuite ou exploitation payante, lieu déjà équipé ou installation temporaire. Les sources officielles fixent le cadre ; les collectivités et les ayants droit précisent les conditions du cas concret.